

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 1 de 22

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1. Identificateur de produit

DINITROL 6110 Spray

UFI: 0Q3F-F0KD-7008-3RAW

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation de la substance/du mélange

Mastic /enduit

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
E-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Service responsable:	msds@dinol.com	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers
2.1. Classification de la substance ou du mélange
Règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 1; H222-H229
 Eye Irrit. 2; H319
 STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage
Règlement (CE) n° 1272/2008
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acétate de n-butyle
 acétate d'éthyle
 acétone; propane-2-one; propanone
 butane-1-ol; n-butanol

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes:

Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 2 de 22

P211	de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P251	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P280	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P305+P351+P338	Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH208	Contient acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique. Usage réservé aux utilisateurs professionnels.
--------	---

Conseils supplémentaires

The classification of the aerosol was carried out according to EC 1272/2008, Annex 1, point 1.1.3.7.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:


Mentions de danger

H222-H229

Conseils de prudence

P210-P211-P251-P280-P410+P412

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 3 de 22

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
74-98-6	propane			10 - < 15 %
	200-827-9	601-003-00-5	01-2119486944-21	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
106-97-8	butane			10 - < 15 %
	203-448-7	601-004-00-0	01-2119474691-32	
	Flam. Gas 1, Liquefied gas; H220 H280			
123-86-4	acétate de n-butyle			10 - < 15 %
	204-658-1	607-025-00-1	01-2119485493-29	
	Flam. Liq. 3, STOT SE 3; H226 H336 EUH066			
141-78-6	acétate d'éthyle			10 - < 15 %
	205-500-4	607-022-00-5	01-2119475103-46	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			10 - < 15 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			
108-10-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone			5 - < 10 %
	203-550-1		01-2119473980-30	
	Flam. Liq. 2, Carc. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H351 H332 H319 H336 EUH066			
1330-20-7	xylène			1 - < 5 %
	215-535-7	601-022-00-9	01-2119488216-32	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304			
-	nitrate de cellulose; nitrocellulose			1 - < 5 %
	-	603-037-00-6		
	Expl. 1.1; H201			
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol			1 - < 5 %
	200-751-6	603-004-00-6	01-2119484630-38	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT SE 3, STOT SE 3; H226 H302 H315 H318 H335 H336			
100-41-4	éthylbenzène			1 - < 5 %
	202-849-4	601-023-00-4	01-2119489370-35	
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H225 H332 H373 H304 H412			
141-32-2	acrylate de n-butyle			< 1 %
	205-480-7	607-062-00-3	01-2119453155-43	
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H315 H319 H317 H335 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 4 de 22

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
106-97-8	203-448-7	butane	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 273000 ppm (gaz)	
123-86-4	204-658-1	acétate de n-butyle	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = > 21 mg/l (vapeurs); par inhalation: CL50 = >21 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 14112 mg/kg; par voie orale: DL50 = 10760 mg/kg	
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 50 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >20000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5620 mg/kg	
67-64-1	200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	10 - < 15 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 7426-15800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	
108-10-1	203-550-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone	5 - < 10 %
		par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
1330-20-7	215-535-7	xylène	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 20 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 4300 mg/kg	
-	-	nitrate de cellulose; nitrocellulose	1 - < 5 %
		par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg	
71-36-3	200-751-6	butane-1-ol; n-butanol	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = >17 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3430 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2292 mg/kg	
100-41-4	202-849-4	éthylbenzène	1 - < 5 %
		par inhalation: CL50 = 17,2 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = 15400 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3500 mg/kg	
141-32-2	205-480-7	acrylate de n-butyle	< 1 %
		par inhalation: CL50 = 16 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 4500 ppm (gaz); dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3150 mg/kg	

Information supplémentaire

The homogeneous mixing of this product is controlled by continuous physical tests. Formerly dusty raw materials are completely integrated into the liquid/pasty mass. Possible AGW-values for solid substances are therefore not given, as there is no longer any risk of inhalation of these substances (when handling this mixture).

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Changer les vêtements imprégnés.

Laver abondamment à l'eau/Savon.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 5 de 22

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Après ingestion

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Appeler immédiatement un médecin. Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud. NE PAS faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nausée, État semi-conscient, Maux de tête.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie
5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux: Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie. Utiliser une protection respiratoire adéquate

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Remarques générales

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante.
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
Utiliser un équipement de protection individuel
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 6 de 22

Pour le nettoyage

- Assurer une aération suffisante.
- Bien nettoyer les surfaces contaminées.
- Ne pas rincer avec de l'eau.

Autres informations

- Aucune information disponible.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Maniement sûr: voir rubrique 7
- Protection individuelle: voir rubrique 8
- Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
- Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
- Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Préventions des incendies et explosion

- Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.
- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.
- Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.
- Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

- Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.
- Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.
- Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 7 de 22

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-86-4	Acétate de n-butyle	50	241		VME (8 h)	
		150	723		VLE (15 min)	
141-78-6	Acétate d'éthyle	200	734		VME (8 h)	
		400	1468		VLE (15 min)	
67-64-1	Acétone	500	1210		VME (8 h)	
		1000	2420		VLE (15 min)	
141-32-2	Acrylate de n-butyle	2	11		VME (8 h)	
		10	53		VLE (15 min)	
71-36-3	Alcool n-butyle	50	150		VLE (15 min)	
100-41-4	Ethylbenzène	20	88,4		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	
546-93-0	Magnésium (carbonate de)	-	10		VME (8 h)	
108-10-1	Méthylisobutylcétone	20	83		VME (8 h)	
		50	208		VLE (15 min)	
106-97-8	n-Butane	800	1900		VME (8 h)	
13463-67-7	Titane (dioxyde de), en Ti	-	10		VME (8 h)	
1330-20-7	Xylènes, isomères mixtes, purs	50	221		VME (8 h)	
		100	442		VLE (15 min)	

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
67-64-1	Acétone	Acétone	100 mg/l	Urine	en fin de poste
108-10-1	4-Méthyl-2-Pentanone; Méthylisobutylcétone	Méthylisobutylcétone	2 mg/l	Urine	en fin de poste
1330-20-7	Xylènes (mélange d'isomères)	Acides méthylhippuriques (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste
100-41-4	Ethylbenzène	Acide mandélique (/g créatinine)	1,5 g/g	Urine	en fin de poste et fin de semaine

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 8 de 22

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
123-86-4	acétate de n-butyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	48 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	600 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	300 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	600 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	12 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	300 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	35,7 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	300 mg/m ³
141-78-6	acétate d'éthyle			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	734 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	1468 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	63 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	367 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	systémique	734 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	37 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	4,5 mg/kg p.c./jour
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1210 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2420 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	186 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	200 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	62 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	62 mg/kg p.c./jour
108-10-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	208 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	208 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	83 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	83 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	11,8 mg/kg p.c./jour
1330-20-7	xylène			
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	systémique	289 mg/m ³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	174 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	77 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 9 de 22

Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	108 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	174 mg/m ³
Consommateur DNEL, aigu	par inhalation	local	174 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	14,8 mg/m ³
13463-67-7 Dioxyde de titane			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	10 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	700 mg/kg p.c./jour
71-36-3 butane-1-ol; n-butanol			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	310 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,125 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	55 mg/m ³
100-41-4 éthylbenzène			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	77 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	293 mg/m ³
Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	180 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	15 mg/m ³
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	1,6 mg/kg p.c./jour
546-93-0 Magnesium carbonate			
Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	7,23 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	systémique	7,23 mg/kg p.c./jour
141-32-2 acrylate de n-butyle			
Salarié DNEL, aigu	dermique	local	0,28 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme	dermique	local	0,28 mg/cm ²
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	11 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 10 de 22

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
123-86-4	acétate de n-butyle	
Eau douce		0,18 mg/l
Eau de mer		0,018 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,981 mg/kg
Sédiment marin		0,0981 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		35,6 mg/l
Sol		0,0903 mg/kg
141-78-6	acétate d'éthyle	
Eau douce		0,24 mg/l
Eau de mer		0,024 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,15 mg/kg
Sédiment marin		0,115 mg/kg
Intoxication secondaire		0,20 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		650 mg/l
Sol		0,148 mg/kg
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
108-10-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone	
Eau douce		0,6 mg/l
Eau de mer		0,06 mg/l
Sédiment d'eau douce		8,27 mg/kg
Sédiment marin		0,83 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		27,5 mg/l
Sol		1,3 mg/kg
1330-20-7	xylène	
Eau douce		0,327 mg/l
Eau de mer		0,327 mg/l
Sédiment d'eau douce		12,46 mg/kg
Sédiment marin		12,46 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		6,58 mg/l
Sol		2,31 mg/kg
13463-67-7	Dioxyde de titane	
Eau douce		0,184 mg/l
Eau de mer		0,0184 mg/l
Sédiment d'eau douce		1000 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 11 de 22

Sédiment marin	100 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
Sol	100 mg/kg
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol
Eau douce	0,082 mg/l
Eau de mer	0,0082 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,178 mg/kg
Sédiment marin	0,0178 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	2476 mg/l
Sol	0,015 mg/kg
100-41-4	éthylbenzène
Eau douce	0,1 mg/l
Eau de mer	0,01 mg/l
Sédiment d'eau douce	13,7 mg/kg
Sédiment marin	1,37 mg/kg
Intoxication secondaire	0,02 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	9,6 mg/l
Sol	2,68 mg/kg
141-32-2	acrylate de n-butyle
Eau douce	0,00272 mg/l
Eau de mer	0,000272 mg/l
Sédiment d'eau douce	0,0338 mg/kg
Sédiment marin	0,00338 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	3,5 mg/l
Sol	1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 12 de 22

Protection de la peau

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Protection respiratoire

 Travailler dans des zones bien ventilées ou avec un masque respiratoire à filtre.
 appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A/P2

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Aérosol	
Couleur:	gris clair	
Odeur:	Solvant	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation:		non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non applicable
Inflammabilité:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		1,2 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:		11,5 vol. %
Point d'éclair:		non applicable
Température d'auto-inflammation:		365 °C
Température de décomposition:		non déterminé
pH-Valeur:		non déterminé
Viscosité cinématique:		non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:		non déterminé
Pression de vapeur: (à 20 °C)		3500 hPa
Densité (à 20 °C):		0,80 g/cm ³
Densité apparente:		non applicable
Densité de vapeur relative:		non déterminé

9.2. Autres informations
Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion	
non déterminé	
Température d'inflammation spontanée	
solide:	non applicable
gaz:	non applicable
Propriétés comburantes	
non déterminé	

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Épreuve de séparation du solvant:	non déterminé
Teneur en solvant:	78,9 %
Teneur en corps solides:	22,4 %
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 13 de 22

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

Information supplémentaire

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Risque d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg; ATE (inhalation gaz) > 20000 ppm

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 14 de 22

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
106-97-8	butane				
	inhalation (4 h) gaz	CL50 ppm	273000	Rat	GESTIS
123-86-4	acétate de n-butyle				
	orale	DL50 mg/kg	10760	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 14112	Lapin	
	inhalation vapeur	CL50	> 21 mg/l	Rat	
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>21 mg/l	Rat	
141-78-6	acétate d'éthyle				
	orale	DL50 mg/kg	5620	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>20000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	50 mg/l	Rat	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	RTECS
	cutanée	DL50 mg/kg	7426- 15800	Lapin	IUCLID
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat	
108-10-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
	inhalation gaz	ATE ppm	4500		
1330-20-7	xylène				
	orale	DL50 mg/kg	4300	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	20 mg/l	Rat	
	inhalation gaz	ATE ppm	4500		
-	nitrate de cellulose; nitrocellulose				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol				
	orale	DL50 mg/kg	2292	Rat	GESTIS
	cutanée	DL50 mg/kg	3430	Lapin	GESTIS
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50	>17 mg/l	Rat	
100-41-4	éthylbenzène				

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 15 de 22

	orale	DL50 mg/kg	3500	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	15400	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	17,2 mg/l	Rat		
	inhalation gaz	ATE ppm	4500			
141-32-2	acrylate de n-butyle					
	orale	DL50 mg/kg	3150	Rat	GESTIS	
	cutanée	DL50 mg/kg	2000	Lapin	GESTIS	
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	16 mg/l	Rat	GESTIS	
	inhalation gaz	ATE ppm	4500			

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Contient acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 16 de 22

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
123-86-4	acétate de n-butyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 18 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 397 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 44 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
141-78-6	acétate d'éthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 230 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 3300 mg/l		Desmodesmus subspicatus	48 h	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 717 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 2900 mg/l ()		Pseudomonas putida	16 h	
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 8800 mg/l	48 h	Daphnia Magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 4740 mg/l	2 d	Selenastrum capricornutum		
108-10-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 505 - 540 mg/l	96 h	Pimephales promelas		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 400 mg/l	96 h	Selenastrum capricornutum		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 170 mg/l	48 h	Daphnia magna	IUCLID	
-	nitrate de cellulose; nitrocellulose					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 >5000 mg/l	96 h	Danio rerio		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >10000 mg/l	72 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 >10000 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 >10000 mg/l ()				
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1740 mg/l	96 h	Tête de boule		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r >500 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1980 mg/l	48 h		GESTIS	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 2250 mg/l ()		Pseudomonas putida	16 h	
141-32-2	acrylate de n-butyle					

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 17 de 22

	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	5,2 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	5,5 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	8,2 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
123-86-4	acétate de n-butyle				
		OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	83%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
141-78-6	acétate d'éthyle				
		OCDE 301D/ EEC 92/69/V, C.4-E	100 %	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone				
		OECD 301 B	91%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
-	nitrate de cellulose; nitrocellulose				
		OECD 301 B	20%	28	
	Difficilement biodégradable.				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
106-97-8	butane	2,89
123-86-4	acétate de n-butyle	2,3
141-78-6	acétate d'éthyle	0,73
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24
108-10-1	4-méthylpentan-2-one; isobutylméthylcétone	1,31
1330-20-7	xylène	3
-	nitrate de cellulose; nitrocellulose	<0
71-36-3	butane-1-ol; n-butanol	0,88
100-41-4	éthylbenzène	3,15
141-32-2	acrylate de n-butyle	2,36

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	<10		
1330-20-7	xylène	25,9	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 18 de 22

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets. Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Éliminer en observant les réglementations administratives.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	2
14.4. Groupe d'emballage:	-
Étiquettes:	2.1
	
Code de classement:	5F
Dispositions spéciales:	190 327 344 625
Quantité limitée (LQ):	1 L
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

E0

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	AEROSOLS

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 19 de 22

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Marine polluant: no
Dispositions spéciales: 63, 190, 277, 327, 344, 959
Quantité limitée (LQ): 1000 mL
Quantité exceptée: E0
EmS: F-D, S-U

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS, inflammable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1

14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2.1



Dispositions spéciales: A145 A167 A802
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0
: Y203

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz sous pression

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

Information supplémentaire

Stowage Code:
SW1 Protected from sources of heat.
SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.

Segregation Code:
SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 20 de 22

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 28, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 78,9 %

dans les vernis et peintures: 647,8 g/l

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

1 - présente un faible danger pour l'eau

Information supplémentaire

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,8,9,15,16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 21 de 22

Abréviations et acronymes

Expl: Explosif
 Flam. Gas: Gaz inflammables
 Aerosol: Aérosol
 Liquefied gas
 Flam. Liq: Liquides inflammables
 Acute Tox: Toxicité aiguë
 Asp. Tox: Danger par aspiration
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Dam: Lésions oculaires graves
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 Skin Sens: Sensibilisation cutanée
 Carc: Cancérogénicité
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Aerosol 1; H222-H229	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Principe d'extrapolation "Aérosols"
STOT SE 3; H336	Principe d'extrapolation "Aérosols"

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H201 Explosif; danger d'explosion en masse.
 H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H222 Aérosol extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H312 Nocif par contact cutané.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 H351 Susceptible de provoquer le cancer.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
 EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

DINITROL 6110 Spray

Date de révision: 11.04.2025

Code du produit: 5098

Page 22 de 22

EUH208 Contient acrylate de n-butyle. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006, article 31, tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)